

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

[mairie@succieu.fr](mailto:mairie@succieu.fr)

**Etaient présents** : Didier **BOUILLOT** - Emilie **BRON** - Jean-Charles **BARDONNENCHE** - Patrick **GAGET** - Joël **NADLER** - Corinne **PAQUIER** - Vincent **THIENPONT**

**Excusés** : Anne-Laure **BARRAL-JOANNES** (pouvoir à Patrick Gaget) - Joël **SAVOY**

**Absents** : Charlène **GENEVAY** - Daniel **MARTINEZ**

**Secrétaire de séance** : Corinne **PAQUIER**

Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

## **1 - RESULTATS DE L'ENQUETE TRANSPORT AU SEIN DE LA COMMUNE**

En début d'année le Conseil Municipal s'était interrogé sur la méthode à adopter : une information ou une action sur les transports. Il avait été décidé de procéder à une enquête sur les modes de locomotions des foyers et leur rythme. Ce questionnaire avait pour but de comprendre les habitudes de déplacements des habitants de Succieu.

Odile Clot s'était proposée pour faire le travail d'analyse du questionnaire. Elle en a présenté le résumé et la synthèse.

59 réponses ont été retournées, soit 21,30 % des foyers, représentant 180 personnes soit 25 % de la population. (Pour comparaison, le questionnaire sur le site internet [www.succieu.fr](http://www.succieu.fr) avait eu 8 réponses sur 277).

Les résultats qui suivent sont faits en ratio des réponses parvenues.

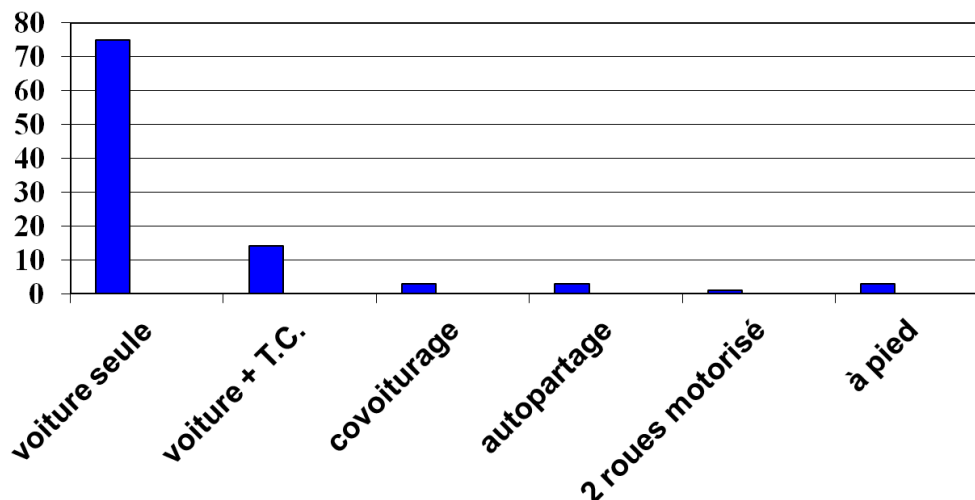
### **I - Composition du foyer**

Tous les foyers possèdent un véhicule et 88% des foyers en possèdent deux. L'utilisation du véhicule par chaque foyer est primordiale. Ceci n'étonne en rien chacun de nous. 52% des foyers ont des enfants de moins de 18 ans.

### **II - Déplacements obligatoires**

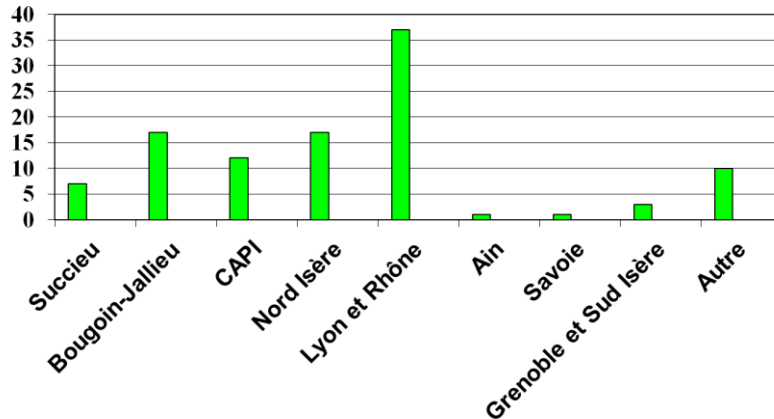
#### Déplacements domicile-travail

Mode de déplacement



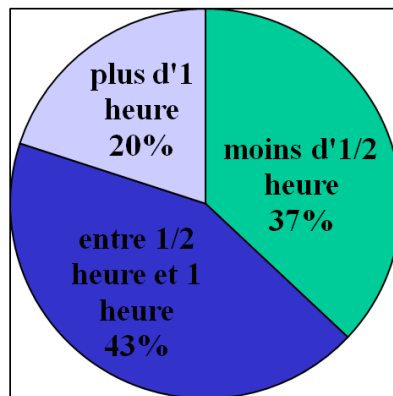
## Destinations

37 % des actifs vont travailler sur LYON et le RHONE, 29 % sur les communes de la CAPI dont BOURGOIN-JALLIEU, et 17% sur le reste du NORD-ISERE.

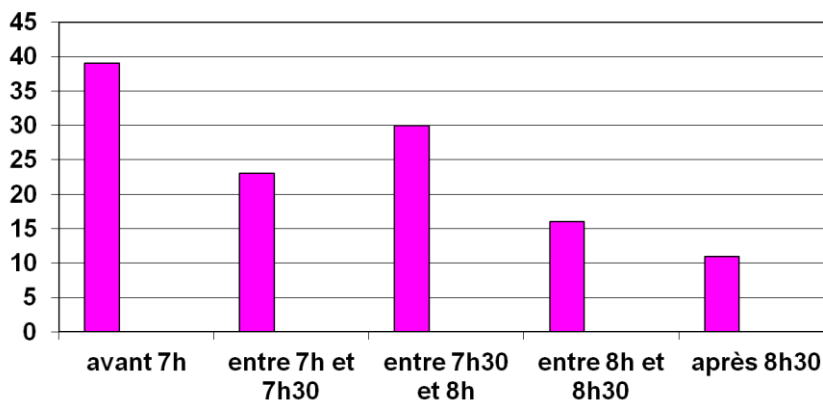


## Horaires et durée des déplacements.

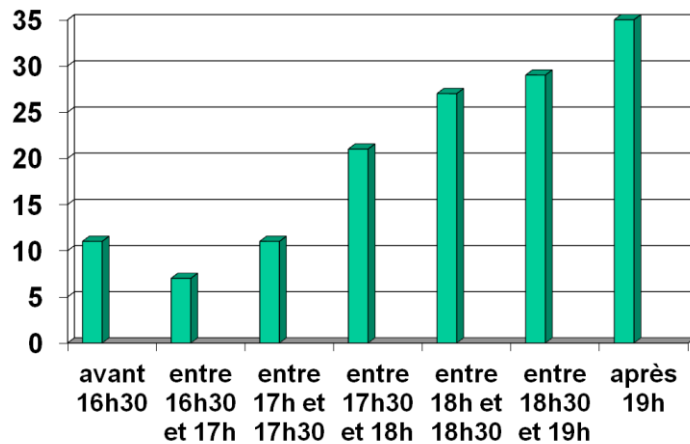
La majorité des personnes mettent entre une demi-heure et une heure pour le trajet domicile/lieu de travail.



La majorité des habitants partent avant 8 heures dont 38 % avant 7 heures du matin.

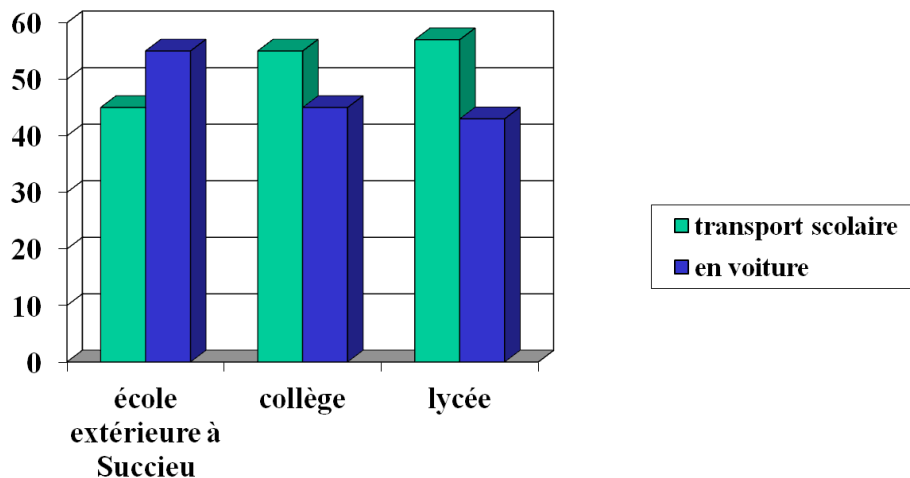


Le retour au foyer se fait après 17h30 dont plus du tiers après 19 heures.



### Déplacements domicile-école.

70% des parents utilisent leur véhicule pour emmener leurs enfants à l'école de Succieu. L'usage du transport scolaire pour se rendre au collège et au lycée progresse en fonction de l'âge des enfants.



## **II - Déplacements choisis.**

### Achats ménagers

Les foyers optimisent leur déplacement en procédant à leurs différents achats ménagers :

80 % des ménages optent pour les jours de la semaine à proximité de leur travail par exemple ou sur un trajet domicile/travail ; viennent après le samedi suivi du mercredi. Les achats sont faits en majorité sur les communes environnantes (66%), suivis de près par l'utilisation d'Internet (60%). 23 % ont répondu qu'ils font appels aux commerçants ambulants de la commune.

### Loisirs

Pour pratiquer les loisirs de chacun des membres d'une famille, l'usage de la voiture est encore dominant : 96% des déplacements. Les destinations sont principalement Bourgoin-Jallieu (58%) et les communes environnantes (42%).

En terme de rythme 60% se déplacent pour une activité de loisirs une fois par semaine, 34% en soirée et 34% le samedi.

### **III Transports collectifs**

Il apparaît la méconnaissance des lignes de bus du Conseil Général (Transisère) et de la CAPI (Ruban) à disposition des habitants de la commune. L'usage majeur de ces lignes est fait par les collégiens et les lycéens. Les localisations des arrêts de bus sont à peu près connues. La question portait sur leurs dénominations. La méconnaissance des lignes du Ruban s'explique par une mise en place récente sur les communes limitrophes (Sérézin et Les Eparres).

Sur la question « Etes-vous prêts à utiliser les transports en commun et faire du covoiturage » et « Souhaitez-vous utiliser les transports en commun et faire du covoiturage »

40 foyers ont répondu :

Les personnes sont prêtes à utiliser un transport en commun et du covoiturage avec une majorité pour l'utilisation des transports en commun. La différence entre « êtes vous prêts » et « souhaitez vous » (voir mis en place d'autres modes de transports) marque la marge d'initiative publique qu'il faut déployer pour une politique de transport spécifique et non pas seulement répondre à un besoin identifié.

Les sites Internet offrant des informations sur les différents modes de transports sont connus par au moins une personne sur 4, sauf le site Multitud.fr.

Il avait été demandé toutes remarques éventuelles à émettre :

- Une ligne de transport en commun pour le marché du jeudi (A/R),
- Le manque de transports pour les adolescents, notamment le samedi.
- La complexité des destinations et des horaires rend difficile la mise en place de transports collectifs.

L'analyse complète est consultable en mairie.

Suite à cette étude, le conseil municipal décide :

- de diffuser une information permettant de clarifier l'organisation des transports en commun sur la commune. Elle prendra en compte la mise en place des lignes Ruban à la rentrée 2013.
- D'organiser une réflexion plus large sur les méthodes de covoiturage.

La demande de l'arrêt supplémentaire au Genevay est en cours en concertation avec les services du Conseil Général et de la CAPI qui ont procédé à un inventaire global des lignes actuelles.

### **2 - SALLE DES FETES :**

Le chantier suit son cours. Un petit retard s'est fait sur la mise en place de la charpente mais sera rattrapé la semaine prochaine, soit une livraison du bâtiment couvert mi mai.

Pour information : une entreprise se trouve en redressement judiciaire mais elle honorera les travaux et une autre est en liquidation (travaux de chapes). Pour cette dernière deux solutions nous sont offertes soit nous donnons les travaux à l'entreprise classée deuxième lors de l'appel d'offres, soit le maçon prendra les travaux. La solution sera arrêtée ultérieurement en concertation avec l'architecte.

La livraison du bâtiment reste conforme au calendrier, soit la mi-juillet.

#### **▪ Délibération emprunt à court terme**

Le versement des subventions accordées pour le projet de la salle des fêtes par le Conseil Général tarde, ce qui pèsera sur la trésorerie de la commune dans les mois qui viennent. Il a donc été demandé un emprunt à court terme complémentaire afin de faire face à cette question.

Un conseil spécial examinera la proposition de la banque courant mai.

### **3 - INTERCOMMUNALITE :**

Au prochain mandat la commune sera représentée par un conseiller communautaire au sein du Conseil Communautaire de la CAPI, au lieu de 3 actuellement. En effet, la loi a changé : le nombre de conseillers communautaires au prochain mandat sera réduit de 111 à 60 membres. Une dérogation est possible pour relever ce seuil à 68 membres.

- les 60 premiers sièges sont répartis selon les dispositions fixées par la loi à défaut d'accord entre les communes,
- les 8 sièges supplémentaires sont répartis selon des règles de proportionnelle au plus fort reste en excluant de ces calculs les 3 communes les plus peuplées.

Cela donnera donc :

- \* 34 délégués pour les 3 communes importantes (L'Isle d'Abeau- Bourgoin-Jallieu - Villefontaine),
- \* de 2 à 4 conseillers pour les communes moyennes comme La Verpillière, Nivolas-Vermelle ou St-Alban de Roche.
- \* 1 conseiller communautaire pour les 15 plus petites communes, comme Succieu.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition et de délibérer sur le passage à 68 conseillers communautaires : 8 POUR.

#### **▪ Délibération DDT/ADS**

Le passage à la CAPI implique de dénoncer la convention avec la DDT, mise en place en 2003 pour l'instruction des permis de construire et autorisations d'urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal de dénoncer la convention avec la DDT aux vues de la nouvelle organisation s'imposant à la commune. Il est procédé au vote : 8 POUR.

### **4 - URBANISME**

#### **Délibération sur l'instauration du sursis à statuer au cas par cas :**

Le conseil municipal décide, sur proposition du maire, de rajouter ce point à l'ordre du jour. Il est rappelé les termes du sursis à statuer aux membres du conseil municipal : l'article L123-6 du code de l'urbanisme dispose que, dans le cas où un plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des « constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ». Le sursis à statuer constitue une mesure de sauvegarde destinée à différer la décision de délivrer (ou de refuser) une autorisation d'urbanisme. Il doit être assorti de précisions et de justifications suffisantes qui prouvent la réalité des études et les projets de la commune.

Le conseil municipal procède au vote : POUR 6 – CONTRE 2

### **5 - FINANCES**

#### **I - Subventions municipales :**

Le montant des subventions pour l'année 2013 est réparti selon le tableau suivant :

AFIPAEM	30 €	ACCA	80 €
DONNEURS DE SANG	80 €	GYM DETENTE	80 €
ADMR	150 €	A.S.S.T.F.	800 €
CHAMBRE METIERS ISERE	15 €	VILLA SOCIACCO	80 €
MAISON FAM. CROLLES	15 €	SOU DES ECOLES	900 €
LYCEE RURAL ST JEAN DE BOURNAY	45 €	TENNIS SUCCIEU	80 €
IME CAMILLE VEYRON	60 €	AINES TERRES FROIDES	80 €
ECBF	50 €	ARTISTES EN HERBE	80 €
LEON BERARD	50 €		

Le total est donc de 2675 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette ventilation par vote : 8 POUR.

## **II - Emploi job d'été :**

Du fait de la sortie de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien, les jobs d'été reviennent à charge de la commune. Le conseil a pris en compte les difficultés d'organisation du travail et d'accueil d'un ou de salariés mineurs dans des conditions de sécurité et d'encadrement correctes.

Il est demandé au conseil municipal de prendre un job d'été cette année : 3 POUR 4 CONTRE 1 ABSTENTION.

Il ne sera pas pris de jobs d'été cette année.

## **6 - ECOLE :**

Les enseignantes ont fait part d'un besoin d'une personne supplémentaire en tant qu'ATSEM sur les matinées. L'effectif de la grande section est importante l'année prochaine ce qui nécessite de les départager avec les élèves du cycle 2. Pour ce faire il est envisagé de proposer une période de formation à l'une des agents de la commune au sein de la maternelle du 21 mai au 31 mai 2013. Une convention de formation est établie pouvant être renouvelée. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour cette démarche (8 POUR).

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **▪ Fête de la musique :**

Elle se déroulera le 29 juin 2013 au sein du village en continuité du spectacle de l'école et de la kermesse du Sou des Ecoles qui débutera en fin de matinée.

L'aspect technique est étudié (électricité, chapiteau, scène). Une prise de rendez-vous courant mai sera faite avec les différents intervenants contactés. (Musicien, groupes locaux, représentation diverse)

### **▪ Virage du Goulet :**

Un sens prioritaire est instauré à la montée en direction du Chazal. Par la suite il sera maintenu. Une remise en conformité sera faite, dans le cadre de la garantie des travaux, en même temps que la réfection de la route de Sérézin-de-la-Tour (travaux mandatés par la CAPI).

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MAI 2013**

**Etaient Présents** : Didier **BOUILLOT** - Jean-Charles **BARDONNENCHE** - Patrick **GAGET** - Joël **NADLER** - Corinne **PAQUIER** - Vincent **THIENPONT**

**Excusés** : Anne-Laure **BARRAL-JOANNES** - Emilie **BRON** (pouvoir à Corinne Paquier) - Charlène **GENEVEY** - Joël **SAVOY**

**Absent** : Daniel **MARTINEZ**

**Secrétaire de séance** : Corinne **PAQUIER**

Le conseil municipal a été réuni spécialement pour aborder le sujet de l'offre de financement complémentaire pour la salle des fêtes. Ce point n'avait pas pu être examiné lors du dernier conseil municipal car l'offre du Crédit Agricole ne nous était pas parvenue.

Le versement des subventions accordées pour le projet de la salle des fêtes par le Conseil Général tarde, ce qui pèsera sur la trésorerie de la commune dans les mois qui viennent. Il a donc été demandé un emprunt à court terme complémentaire afin de faire face à cette question.

Joël NADLER présente la projection de la trésorerie de l'année 2013 qui sera suivie au plus juste selon l'avancement des subventions versées.

La ligne de trésorerie possible antérieurement, n'existe plus, ce qui oblige les communes à procéder à des emprunts à court terme.

Le Crédit Agricole a fait parvenir l'offre suivante :

Montant 200 000 € pour une durée de 12 mois maximum avec un taux variable indexé sur le EURIBOR 3 mois + 2,90 % ; frais de dossier 500 €

Le remboursement du prêt anticipé est possible, partiellement ou totalement, sans frais.

Le Conseil Municipal vote pour contracter cette offre de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes (7 POUR).

### **COMMUNIQUE MAIRIE**

**CITOYENNETE** : Les filles et garçons nés en juin 1997 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

### **VIE DES ASSOCIATIONS**

<b>Associations</b>	<b>Date</b>	<b>Evénement</b>	<b>Contact</b>
Artistes en Herbe	01/06/2013 15/06/2013 29/06/2013	Atelier Salle du Bon Accueil 9h00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81
Gym Détente	02/06/2013	Randonnée pédestre Départ 7H30 Place village	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
Partage des talents	07/06/2013 24/06/2013	Salle du Bon Accueil 20h30	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81